## ÉTUDIANTS ALGÉRIENS EN FRANCE

# Une carte de «compétences et talents» en remplacement de la carte de séjour

***Le visa long séjour pour les Algériens de France sera désormais fusionné au titre de séjour qui fait foi de carte de résidence. Le projet est actuellement en cours de finalisation et rentre dans le cadre des réajustements apportés par le gouvernement Sarkozy sur les politiques publiques françaises, notamment par le département chargé de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, 3 IDS.***

**Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) -** Concernant la politique de délivrance de visas, la France a décidé de récompenser les demandeurs sérieux par l'allongement régulier de la période de validité des visas. Beaucoup de mesures viennent d'être étudiées afin de concrétiser ces politiques, qui ont pour objectif de faciliter la circulation des personnes et des biens, des deux côtés de la Méditerranée.

Le statut des étudiants est également touché. Leur carte de séjour, qui est de deux fois trois années, sera remplacée par une carte de la même durée mais qui portera l'intitulé «compétences et talents», apprend-on de source bien informée.

Ainsi, la politique de l'immigration sélective de Nicolas Sarkozy passe à sa phase d'application mais risque de susciter des réactions mitigées chez la communauté estudiantine, du moment qu'ils ne savent pas encore comment seront affectées ces cartes «de compétences et talents», avant que l'étudiant entame son cursus en France.

Cependant, il y a lieu de signaler que ces procédures sont encouragées par la convention de partenariat entre les deux gouvernements algérien et français et son protocole administratif et financier relatifs aux moyens de la coopération, signé le 4 décembre 2007 et qui a été ratifiée dans une deuxième phase par la partie algérienne, par décret présidentiel le 9 mars 2008.

Ce décret met l'accent en effet, dans son article 4 relatif à l'enseignement supérieur, la coopération universitaire et de recherche, sur «le soutien de la partie française à l'orientation des étudiants désirant poursuivre des études en France (Campus France), et par la partie algérienne au retour et à l'insertion des étudiants algériens diplômés en France». Donc, il est très probable que le visa d'études soit accompagné d'autres engagements de la part de l'étudiant, à savoir le retour dans son pays.

Photo : DR.

Par ces dispositions, le gouvernement français espère lutter contre «toutes sortes de fraude aux visas, de dépassements de délais, d'usurpation d'identité, de détournement de procédures, de faux et usage de faux et d'entrée clandestine sur le territoire français», apprend-on de même source.

Faut-il le préciser, la France a délivré 3 400 visas aux étudiants algériens au cours de l'année 2007. Vu l'importance de cette communauté, la France a décidé de décentraliser les centres pour les études en France (CEF), actuellement mis en place à Alger, vers les autres CCF (d'Annaba, de Constantine, d'Oran et de Tlemcen) qui enregistrent une forte demande.

**R. M.**

## AU PREMIER JOUR DE SA VISITE À ALGER

# Alliot-Marie favorable à des «ensembles» pour lutter contre le terrorisme

***La sécurité dominera la visite de deux jours entamée hier par la ministre française de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales. Reçue par son homologue algérien à sa descente de l'avion, Mme Alliot-Marie a déclaré que la lutte contre le terrorisme, devenu transfrontalier, nécessitait des regroupements régionaux, dans une allusion à peine voilée à l'Africom, une idée défendue par les USA.***

**Nawel Imès - Alger (Le Soir) -**

«Le terrorisme, comme d'ailleurs la grande criminalité, dépassent aujourd'hui très largement nos frontières. Ces domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure se rejoignent.

Ainsi, il est indispensable de pouvoir travailler à l'échelle internationale, c'est-à-dire avec plusieurs pays pour pouvoir lutter contre le risque terroriste», a-t-elle répondu à une question posée à ce sujet ajoutant qu'«il faut des ensembles pour pouvoir y arriver. L'Europe est en train de s'organiser sur ce point. Nous souhaitons avoir le maximum de partenaires dans cette entreprise. Nous travaillons bien évidemment avec des pays avec lesquels la France a des liens de confiance plus étroits. C'est sur la base de ces rapports bilatéraux que nous pouvons développer une coopération qui peut ensuite s'élargir avec l'ensemble des autres pays». Interrogé au sujet des domaines de coopération prioritaires entre les deux pays, elle a répondu qu'«il y a dans le domaine de la sécurité, de la protection civile, de l'aménagement de l'administration territoriale, des coopérations qui existent déjà. Ce que nous souhaitons, c'est de pouvoir développer au mieux ces coopérations dans un certain nombre de secteurs pour pouvoir bénéficier des expériences des uns et des autres afin d'assurer la sécurité des risques que sont le terrorisme bien entendu, la grande criminalité et les catastrophes naturelles».

Photo : Samir Sid.

Abondant dans le même sens, Yazid Zerhouni a indiqué que «le terrorisme fait, bien sûr, partie des sujets qu'on va évoquer. Nous travaillons sur la base de la confiance avec des propositions concrètes pour améliorer les relations entre l'Algérie et la France. Nous avons des idées et espérons arriver à la fin de la visite de Mme Alliot-Marie à élaborer quelque chose de concret ».

Après ces courtes déclarations, les deux ministres ont eu des entretiens en tête à tête avant que la ministre française ne donne une conférence adressée aux élus sur le thème de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales des deux pays.

Au programme de la seconde journée de la visite de Mme Alliot-Marie, figure la signature d'une convention de financement d'un montant de 2,2 millions d'euros pour la formation et la modernisation des services de la Protection civile.

Il n'est pas non plus exclu qu'elle rencontre le ministre des Affaires religieuses Bouabdellah Gholamallah pour évoquer la situation des communautés chrétiennes en Algérie avant de se rendre aujourd'hui à Tlemcen, à la frontière, pour assister à la présentation d'un rapport sur la criminalité transfrontalière et sur le programme de développement de la police. Mme Alliot-Marie animera auparavant une conférence de presse.

**N. I.**

## LA SAIGNÉE POURRAIT ATTEINDRE 60 MILLIARDS DE DOLLARS DANS DIX ANS

# L'Algérie risque une grave crise de dividendes

C'est un pronostic, pour le moins inquiétant, que fait l'économiste Abdelhak Lamiri sur les conséquences que pourraient avoir les investissements étrangers sur l'économie algérienne.

Intervenant lors d'un séminaire sur «les réformes financières et transition» organisé hier à Alger par la Confédération des cadres de la finance et de la comptabilité (CCFC), cet éminent spécialiste en économie, par ailleurs président-directeur général de l'Institut national supérieur de management, soutient que le volume des transferts de dividendes par les entreprises étrangères activant en Algérie pourrait atteindre 60 milliards de dollars d'ici une dizaine d'années, soit «l'équivalent des recettes pétrolières du pays».

Ce qui augure d'une grave crise de dividendes qui pourrait toucher tous les domaines d'activité dont celui des hydrocarbures. Rien qu'en 2007, le montant des dividendes rapatriées s'est élevé à 7 milliards de dollars.

De l'avis de Abdelhak Lamiri, «les investissements spéculatifs étrangers sans aucun apport en matière de management et de technologie», représentant 70% du volume total des investissements, sont en partie à l'origine de cette saignée.

Contrairement aux 30% restants qui contribuent par contre à développer la production nationale puisque le volume des exportations est supérieur à celui des dividendes transférés. Selon le même spécialiste, cela est dû à l'absence de vision et de stratégies économiques cohérentes.

Et pour prévenir cette crise, Abdelhak Lamiri préconise en premier lieu de favoriser les entreprises algériennes du secteur public et privé, notamment les PME. Il faudra, ajoute-t-il «éviter d'accorder un régime prioritaire» aux entreprises étrangères voulant investir en Algérie. A cela s'ajoute l'urgence d'une révision du budget-devises des investissements étrangers.

S'agissant du secteur bancaire, le conférencier soulignera la nécessité de mettre en place des banques d'investissement en y injectant des fonds propres d'au moins 15 milliards de dollars. «Le secteur bancaire public doit être, lui, destiné exclusivement à financer les projets stratégiques créateurs d'emploi.

Le reste du secteur bancaire devrait être filialisé et orienté vers le financement du secteur privé national», dira-t-il en poursuivant que «l'importance du secteur bancaire public en Algérie fait que les crédits sont orientés politiquement et souvent vers les entreprises publiques défaillantes qui ne remboursent jamais».

Il ira plus loin en affirmant que «plus souvent, les ressources sont allouées sur coups de téléphone». Plus explicite, Abdelhak Lamiri parle d'un «secteur économique public pollué par les politiciens et exploité à des fins partisanes et d'un secteur privé appendice».

Des crédits de complaisance et des portefeuilles malsains caractérisent le secteur bancaire de l'Algérie.

**Lotfi Mérad**